

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 28 octobre 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	22 octobre 2021
Nombre de membres présents :	7	Date de l'affichage :	22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. BATARD Franck et M. LOINSARD Loïc.

Absents excusés : M. HERIVEAU Ludovic, M. CHALUMEAU Miguel, Mme BASTARD Virginie et M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LOINSARD Loïc

FINANCES

❖ **EPFL Mayenne-Sarthe : bien situé 9 rue de Normandie : avenant à la convention de portage foncier, à la convention de mise à disposition et extension de la garantie d'emprunt**

M. le Maire précise que la surface de la parcelle A 669a est de 3 754 m². En l'absence d'informations complémentaires (EPFL, notaire), la question est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

❖ **Commission Finances du 12 octobre 2021**

M. David JOUSSE, conseiller aux décideurs locaux, apportera son concours à l'élaboration du budget primitif (situation financière tendue).

❖ **Mise à jour de l'évaluation des locaux d'habitation**

La Commission Communale des Impôts Directs réunie le 21 octobre a validé la mise à jour de l'évaluation des locaux présentant une absence d'éléments de confort et le projet de courrier.

❖ **Transfert des activités informatiques du CDG53 vers le syndicat régional e-collectivités**

Les activités informatiques du Centre de Gestion de la Mayenne (CDG53) seront transférées vers le syndicat e-collectivités au 1^{er} janvier 2022. L'offre numérique proposée comprend :

- coût de l'adhésion : 0,68 € par habitant (280 € environ)
- accès à une plateforme d'administration électronique Pléiade
- prestations comprises dans l'adhésion : parapheur électronique, tiers de télétransmission, convocation électronique des élus, plateforme de marchés public, transfert de fichiers volumineux, outil de visioconférence...
- prestations complémentaires : certificats électroniques RGS**, sites Internet/intranet, RGPD, école numérique, fourniture de logiciels métiers en SAAS, assistance / formations aux logiciels métiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les statuts du syndicat « e-Collectivités »
- DÉCIDE d'adhérer à cette structure
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- PROCLAME M. Clément BEUCHER élu représentant de la commune.

❖ **Budget Lotissement de la loge : écritures comptables de régularisation**

⇒ Attribution d'une subvention d'équilibre au budget du Lotissement de la Loge

Le budget Commune va abonder celui du Lotissement à hauteur de 4 556 €.

⇒ Maintien de la dernière parcelle en stock

Les élus ont décidé de maintenir la dernière parcelle viabilisée en stock sur le budget lotissement. Suite au versement de la subvention d'équilibre, il y a lieu de passer les écritures pour rétablir la valeur du stock.

❖ **Budget Commune : décision modificative n° 2021-2**

La décision de maintenir la dernière parcelle dans le budget lotissement a des conséquences sur l'équilibre budgétaire de la commune. Les recettes d'investissement étant moindres, une décision modificative est nécessaire.

LOGEMENTS

❖ **Résiliation du bail du logement situé 10 rue de l'Atlantique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de la résiliation du contrat de location au 31 octobre 2021.

PRÉCISE qu'en raison de l'état du logement, le dépôt de garantie ne sera pas restitué.

❖ **Ensemble immobilier rue de l'Atlantique (3 appartements et 1 maison individuelle)**

⇒ Visites par SORIN IMMOBILIER

M. le Maire précise que l'Agence SORIN IMMOBILIER de Cossé-le-Vivien dispose d'une exclusivité de trois mois pour vendre l'ensemble immobilier. Il convient de libérer rapidement la maison au 10 rue de l'Atlantique et de faire réaliser les diagnostics immobiliers pour les quatre logements.

⇒ Dossiers de diagnostics immobiliers

Deux cabinets ont été sollicités pour établir les diagnostics immobiliers des 8 logements composant le parc immobilier communal : 4 logements sont destinés à la vente (rue de l'Atlantique) et les 4 autres restent en location (rue du Cormier). Les diagnostics immobiliers demandés sont les suivants : amiante, plomb, performance énergétique, électricité, gaz, état des risques et pollution des sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ÉMET un accord de principe à la réalisation des diagnostics immobiliers du parc immobilier communal.

DIT que les 4 logements situés rue de l'Atlantique, destinés à la vente, sont prioritaires et seront diagnostiqués en 2021, les 4 maisons individuelles situées rue du Cormier seront contrôlées en 2022. DIT qu'à réception des offres, le diagnostiqueur le moins-disant sera retenu.

❖ **Résiliation du bail du logement situé 15 rue du Cormier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de la résiliation du contrat de location au 27 novembre 2021.

PRÉCISE qu'un état des lieux de sortie sera établi avec le locataire (ou sa famille) et qu'au vu de l'état du logement, le dépôt de garantie sera restitué.

BÂTIMENTS

❖ **Travaux dans la partie haute de la salle des fêtes**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Bâtiments, signale que la peinture de la porte du local électrique reste à faire. Les tarifs de location de cet espace seront revus.

❖ **Travaux à l'Eglise**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ présente le tableau récapitulatif des devis :

⇒ Maçonnerie : clocher et bas-côté

Nature des travaux de maçonnerie	Entreprise GREVET	Entreprise MJCD (MEIGNAN)
- Travaux préliminaires : installation de chantier, protection des sols, échafaudages	16 425.00 €	8 250.00 €
- Travaux extérieurs : rejointoiement au mortier (chaux et sable) et nettoyage de fin de chantier	31 482.00 €	4 460.00 €
- Travaux intérieurs : * mise en place du matériel, reprise fissure du parement de l'entrée * restauration du beffroi : reprise du meneau central de la baie, création d'empochements pour les poutres et nettoyage de fin de chantier	3 296.00 € 3 939.00 €	3 350.00 € 4 300.00 €
TOTAL HT	55 142.00 €	20 360.00 €
TVA	11 028.40 €	4 072.00 €
TOTAL TTC	66 170.40 €	24 432.00 €

⇒ Couverture

Le devis de la SARL TRAVERS / LUTELLIER s'élève à 9 400 € TTC environ.

⇒ Campanaire

Le devis de l'entreprise BODET (avec les 2 options) s'élève à 31 492 € TTC environ, il comprend :

- poutre d'assise et équipement mécanique des 3 cloches
- option 1 : tintement des cloches
- option 2 : coffret électrique et centrale de commande

⇒ Ensemble menuisé vitré de séparation

Le devis de la Menuiserie COLAS s'élève à 5 394 € TTC environ.

⇒ Récapitulatif

Nature des travaux		
- Maçonnerie	66 170.00 €	24 432.00 €
- Couverture	9 400.00 €	9 400.00 €
- Campanaire avec options	31 492.00 €	31 492.00 €
- Ensemble menuisé vitré	7 470.00 €	5 394.00 €
TOTAL TTC	114 532.00 €	70 718.00 €

M. Arnaud BUREAU de la Direction du Patrimoine au Département sera contacté prochainement afin d'étudier le projet global de réhabilitation de l'église et les demandes de subventions possibles.

VOIRIE

❖ Aménagements de sécurité aux entrées de bourg

⇒ Estimations

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Voirie, présente les estimations du Conseil Départemental (Agence Technique Sud Mayenne) :

Libellé	Montant HT
Détection des réseaux existants	1 500 €
Signalisation temporaire	1 000 €
Terrassement et assainissement général	1 000 €
Marquages au sol supplémentaires (résine) – 4 axes	7 455 €
Chicane double à l'unité (fraisage, bordures ASCODIAL, EB, résine, potelets...	14 015 €
Ecluse Coudray type à l'unité	13 640 €
Ecluse axée en direction de Méral	9 225 €
Chicane simple en direction de Laubrières	6 075 €
Ecluse axée en direction de Cuillé	8 555 €

⇒ Aménagements envisagés :

M. Jean-Pierre LEMARIÉ détaille les aménagements envisagés :

- route de Cuillé : 4 installations sont prévues entre l'entrée de l'agglomération et l'école (1 chicane double et 3 chicanes simples)
- route de Laubrières : 1 chicane double et 2 chicanes simples
- route de Méral : 1 chicane double et 1 écluse axée
- route de Montjean : 1 chicane double

Il conviendrait de faire des tests aux entrées de bourg avec des équipements provisoires (potelets blancs ou jaunes) prêtés par le Département, en 2022 pour une réalisation définitive en 2023 avec le montage des dossiers de demande de subvention.

❖ **Sentiers pédestres**

M. le Maire présente le tracé des sentiers pour lesquels un accord pourrait intervenir avec les propriétaires.

ACTION SCOLAIRE

❖ **Garderie périscolaire et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2021-2022**

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la Commission Action scolaire, présente brièvement le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2021 :

- actuellement le service de garderie est géré par l'OGEC et subventionné par les 2 collectivités
- par le biais du CEJ, la CAF de la Mayenne verse une subvention de 1 300 € par an pour financer le service (somme répartie entre les deux collectivités), son versement a pris fin le 31/12/2020
- pour obtenir de nouveaux financements de la CAF (entre 2 500 et 2700 €), la garderie périscolaire doit être agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et respecter la réglementation des Accueils collectifs de Mineurs
- les critères de l'agrément sont trop stricts pour être appliqués sur le RPI et notamment au regard du personnel d'encadrement nécessaires
- les effectifs de garderie sont en baisse
- coût d'un animateur : 5 000 €
- coût de l'intervention de la directrice de l'accueil de loisirs (50 h /an - 1 000 €)
- logiciel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas s'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale.

DÉCIDE de prolonger le versement de la subvention de 120 € par mois pendant 6 mois supplémentaires, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

DIT que la convention du 28 septembre 2020 s'applique jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

❖ **Assemblée générale APEL et OGEC**

Le 14 octobre dernier les responsables de l'OGEC, de l'APEL et la Directrice des écoles ont présenté le rapport d'activités et le rapport financier de l'année scolaire écoulée ainsi que les projets à venir : vente de sapins, décorations de Noël, marché de Noël, spectacle de Noël, théâtre et kermesse.

❖ **Ecole - Conseil d'établissement : désignation d'un représentant de la commune**

Le Conseil d'établissement, présidé par le chef d'établissement, comprend :

- 1 représentant de l'OGEC et 1 représentant de l'APEL
- 1 représentant de chaque commune et 1 représentant de la paroisse
- les parents délégués et l'équipe pédagogique (enseignants, ASEM, AESH)

Instance consultative appelée à aborder toutes les questions relatives à la vie éducative, pédagogique, pastorale et matérielle de l'établissement, elle se réunit à l'initiative du chef d'établissement ou d'une partie de ses membres. La première réunion est fixée le 18 novembre.

Le Conseil Municipal DÉSIGNE M. Ludovic HERIVEAU, membre de la Commission Action scolaire, en qualité de représentant de la commune au conseil d'établissement.

VIE ASSOCIATIVE

❖ **Rencontre des associations**

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la Commission Vie Associative présente aux élus un compte rendu succinct de la rencontre du 21 octobre avec à l'ordre du jour : le point sur les effectifs, les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement de chaque association et la

présentation du programme des manifestations pour la saison 2021/2022. Il a été proposé la création dans le bulletin municipal d'un calendrier recensant toutes les animations prévues en 2022. Les associations ont également validé l'organisation d'une journée festive de la Saint-Paterne regroupant toutes les générations autour d'animations diverses (randonnée...) et d'un repas. La date du dimanche 1er mai 2022 est arrêtée.

COMMUNICATION

❖ Préparation du bulletin

M. Loïc LOINSARD, membre de la commission Communication, explique que la Commission souhaite que le bulletin soit déposé à l'impression le 1^{er} décembre prochain pour une distribution à la mi-janvier. Les associations, artisans, école...ont été relancés dernièrement. La nouvelle version pourrait contenir plus d'informations en tenant compte des remarques formulées sur la 1^{ère} édition.

ILLUMINATIONS

La vérification du matériel aura lieu samedi 6 novembre prochain vers 9h à la salle des fêtes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Eau/Assainissement

* Réseau d'eaux pluviales 66 rue de Bretagne

Un second passage caméra a été effectué afin de vérifier l'état du réseau (ensablement, déformation, casse...), l'emplacement des branchements et de prévoir d'éventuels travaux.

* Rapport de visite de la station d'épuration (29 juin 2021)

M. le Maire donne lecture des observations :

- collecte de 43,4 m3 d'eaux usées soit 72,4% de sa capacité hydraulique nominale
- bon fonctionnement des 2 bassins
- bonne qualité de l'eau traitée
- bon entretien des ouvrages et bon suivi du site

* Consommations anormales d'eau (mairie)

M. le Maire signale que le compteur de la mairie enregistre les consommations de la mairie, de la bibliothèque, du sanitaire public proche et de l'atelier municipal. Après vérification du réseau, aucune fuite n'a été détectée. La surconsommation pourrait provenir d'une fuite dans les sanitaires.

⇒ Prestations de contrôles réglementaires : groupement de commandes

M. Le Maire rappelle que le marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les bâtiments (extincteurs, alarmes, désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, contrôles des aires de jeux, des appareils de levage, équipements sous pression, échafaudages) arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement

ACCEPTE que la Communauté de Communes assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,

DÉSIGNE M. Le Maire pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier,

⇒ Révision du projet Educatif de Territoire (PEDT)

Six thématiques ont été abordées le 14 octobre dernier : enfants à besoins spécifiques, éducation à l'environnement, vivre ensemble, équité de services, bienveillance (respect de l'individu) et mobilité

⇒ Transfert de charges 2021 – approbation du rapport CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable au rapport de la CLECT.

⇒ Compte-rendu du Conseil des 20/09, 11/10 de la conférence des Maires du 4/10

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte rendu.

⇒ Projet de territoire

Chaque conseiller municipal a été invité à participer à la dernière phase du projet : définir des priorités sur ses actions et/ou ses politiques dans les années à venir en renseignant un questionnaire. 246 conseillers sur 400 ont répondu.

⇒ Festival des Nuits de la Mayenne

Les communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Région de Cossé-le-Vivien ont été sollicitées par Mayenne Culture pour accueillir un spectacle en 2022.

⇒ Visite de M. le Sous-Préfet

La visite de M. Samuel GESRET, Sous-préfet de Château-Gontier-sur-Mayenne s'est déroulée le 21 octobre dernier avec la rencontre des Maires du territoire à l'hippodrome de Craon et la présentation de certains dossiers.

⇒ Campagne de dératisation

La campagne de dératisation est lancée depuis fin octobre avec le prestataire FARAGO.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Entretien du cimetière

M. Christel GÉGU signale qu'une équipe de bénévoles a apporté son soutien à l'agent technique pour entretenir le cimetière. Ce « temps citoyen » pourrait se renouveler 3 fois dans l'année aux Rameaux, en juillet et avant la Toussaint. Un appel est lancé à toute personne intéressée.

➤ Commissions citoyennes

M. le Maire souhaiterait créer des « Commissions citoyennes » composées de bénévoles et d'élus pour réaliser des travaux sur la commune à des périodes déterminées : plantations, illuminations, aménagement paysager, sentiers pédestres...

➤ Informations à caractère social

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom des familles Paternaises bénéficiant des services de la Banque alimentaire de Cossé-le-Vivien ou orientées vers l'épicerie sociale de Craon.

➤ Cérémonie AFN des Douze Clochers

La cérémonie aura lieu dimanche 14 novembre 2021 à Cosmes. A St-Poix, la cérémonie est prévue le 11 novembre

➤ Programme national Pont

M. Jean-Pierre LEMARIÉ précise que la société SIXENSE a été missionnée dans la région pour recenser les ouvrages d'une ouverture de plus de 2 m.

➤ Conseillers régionaux

Les interlocuteurs de la Commune sont M. Daniel GENDRY et M. Philippe HENRY.

➤ Divers :

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 7 janvier 2022 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50.